

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Cabinet : WHOLE PEAR
Forme juridique : SASU
Adresse siège social ou filiale : 17 RUE DE SANCEY 89100 SENS

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine, nous sommes soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que nous exerçons. Le présent document est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler.

En application de l'article 325-5 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatif aux Conseillers en Investissements Financiers (CIF), nous vous adressons les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par La Compagnie des CGP-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, dont WHOLE PEAR est adhérent, enregistré auprès de l'ORIAS sous le numéro 20 000 561 (www.orias.fr) :

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF)
- Intermédiaire en Assurance (IAS) en qualité de courtier indépendant en assurance non soumis obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut communiquer sur simple demande du client, le nom de ces dernières.
- Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement (IOBSP) en qualité de
- Courtier exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat de leur client, activité pour laquelle je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un client ou à un établissement de crédit (primes ou cotisations).

Pour l'activité d'IAS et d'IOBSP, l'autorité de contrôle est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dont l'adresse de correspondance est :

ACPR
4 place de Budapest
Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales
75436 PARIS Cedex 9

Pour le démarchage bancaire et financier :

Notre cabinet est amené à développer une activité de démarchage bancaire et financier au sens de l'article L.341-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Dans l'exercice de mon activité de CIF, nous sommes susceptibles de fournir des conseils en investissement de manière indépendante, non indépendante, ou une combinaison de ces deux types de conseils :

- **Le conseil en investissement indépendant** consiste à évaluer un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché qui sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs ou à leurs fournisseurs pour garantir que les objectifs d'investissement de nos clients puissent être atteints de manière appropriée, et ne doivent pas se limiter aux instruments financiers émis ou fournis par des entités ayant des liens étroits avec eux-mêmes ou d'autres entités avec lesquelles ils ont des relations juridiques ou économiques telles que des relations contractuelles si étroites qu'elles présentent le risque de nuire à l'indépendance du conseil fourni. Toute rétrocession de commissions perçue sera restituée à notre client.
Ce conseil est rémunéré sous forme d'honoraires.
- Lorsque le **conseil est fourni de manière non indépendante**, la rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise au sein de la lettre de mission.

Dans le cadre de l'exercice de mon activité d'intermédiation en assurance, ma prestation est fournie sur :

- Un conseil approprié formalisé au sein d'un rapport d'adéquation ou recueil de besoin
- Sur la base d'un service de recommandation personnalisée impliquant une analyse comparative et une restitution écrite motivée. Dans ce cas uniquement, il m'est possible de percevoir des honoraires.

Liste des partenaires

CIF	PRIMONIAL / LES ENTREPRETEURS / KEYS REIM/ TUDIGO / Urban Premium/ Epsilon capital
IAS	APRIL / METLIFE / NEOLIANE / AFI / NOVELIA / SWISS LIFE / CARDIF / INTENTIAL/ HODEVA / SOLLYAZAR / ALPHA PLUS COURTAGE / ECA ASSURANCE / ALPTIS
IOBSP	BPCE / CREDIT MUNICIPAL DE TOULON / SYGMA/ CREATIS/ MyMoneyBank / Partners Finance / MeilleurTaux.com
Immobilier	COLOCATERE / NEXITY / IDLR / MOZART INVESTISSEMENT / CI2P /

Enfin, je vous confirme que conformément au Code de Bonne Conduite de La Compagnie des CGP-CIF-IAS-IOBSP-IMMO, nous suivons des formations réglementaires obligatoires, afin de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, de produire mon casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier, enfin de respecter toutes les dispositions incluses dans le Code de Bonne Conduite de La Compagnie des CGP-CIF.

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 28 mai 2018.

Par ailleurs, le cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Par courrier
- Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révélera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires. Par objectif de réduire le temps de communication et protéger l'environnement, nous privilégions la communication dématérialisée.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous accorder,

Je vous prie de croire, M....., à l'assurance de mes sentiments distingués.

DATE :

LIEUX :

SIGNATURE :